



Mai 2025



L'info à la une

Généralisation de la complémentaire santé dans les ESAT, où en est-on ?

Depuis le 1^{er} juillet 2024 les établissements ou services d'accompagnement par le travail (ESAT) sont tenus de couvrir à titre obligatoire l'ensemble de leurs usagers au titre du risque santé.

Ces usagers sont les personnes handicapées accueillies dans ces établissements pour y exercer des missions de nature professionnelles et bénéficier d'un accompagnement médico-social. [...]

[En savoir plus](#)

L'actu législative et réglementaire

L'épargne retraite peut être perdue en cas de décès avant la liquidation du contrat

Avant la création du Plan d'Épargne Retraite (PER) par la loi Pacte (Loi 2019-486 du 22 mai 2019), les contrats de retraite supplémentaire avaient déjà pour objet de constituer et de servir une rente viagère lors de la cessation d'activité professionnelle de l'assuré. Ces contrats peuvent être assortis d'une contre-assurance en cas de décès de l'assuré durant la phase de constitution des droits à rente, qui permet au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) ou à la succession de percevoir, sous forme de capital décès ou de rente différée, les sommes épargnées afin qu'elles ne soient pas perdues. [...]

[En savoir plus](#)

Jurisprudence : les affaires du mois

Désignation de bénéficiaires : les morts parlent

Le souscripteur de 2 contrats d'assurance vie désigne, par avenants du 25 mai 2014, Mme Y. comme bénéficiaire unique de ces contrats.

Le 27 janvier 2015, il remplit des formulaires de demandes d'avenants afin de modifier à nouveau les clauses bénéficiaires et désigner [...]

[En savoir plus](#)

Clause abusive en matière de hausse des cotisations

Un assuré, travailleur indépendant, souscrit un contrat frais de santé Madelin en 2007. Après plusieurs années d'adhésion il s'étonne auprès de l'assureur que le montant de ses cotisations ait régulièrement augmenté, sans qu'il n'ait jamais donné son accord à ces augmentations. [...]

[En savoir plus](#)

L'actu en chiffres

3,1 millions

C'est le nombre de séances psychologique réalisées depuis la création du dispositif « Mon soutien psy » [...]

100%

La loi de financement de la Sécurité sociale de 2023 avait posé les bases permettant la mise en œuvre du « 100% Santé » pour les prothèses capillaires des femmes traitées par chimiothérapie [...]

[Découvrir](#)

malakoffhumanis.com



Si vous ne souhaitez plus recevoir d'e-mail de notre part, désabonnez-vous ici.

Association de moyens assurance de personnes (AMAP) : Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

21 rue Laffitte, 75009 Paris - SIREN : 840 599 930 - N° Orias : 19000811 - www.orias.fr

Un organisme du groupe Malakoff Humanis - Siège : 21 rue Laffitte, 75009 Paris